

Extrait du Puissance 2D - Le développement durable en région

<http://puissance2d.fr/2-500-contributeurs-pour-une-nouvelle-vision-de-la-politique-culturelle-regionale-en-Centre-Val-de-Loire>

2.500 contributeurs pour une nouvelle vision de la politique culturelle régionale en Centre-Val de Loire

- Societe -
Date de mise en ligne : jeudi 16 mars 2017

Description :

La restitution des ETATS GENERAUX DE LA CULTURE s'est tenue mardi 14 mars 2017 au Théâtre d'Orléans. 350 acteurs de la culture en région Centre-Val de Loire ont répondu présents pour échanger, débattre et participer à des tables-rondes. François Bonneau, président de la Région Centre-Val de Loire, et Agnès Sinsoulier-Bigot, vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire déléguée à la Culture et à la Créativité Numérique, ont présenté la synthèse de la concertation qui a été menée sur tout le territoire régional de mai à décembre 2016 ; la mise en place de la Conférence Permanente de la Culture ; et 20 grandes orientations.

Copyright © Puissance 2D - Le développement durable en région - Tous droits

réservés

La concertation continue pour permettre à chacun de s'engager sur ces orientations, via la plateforme : <http://www.democratie-permanente.fr...>

Centre-Val de Loire : Concertation et co-construction pour élaborer les politiques régionales !

La Région Centre-Val de Loire s'est engagée en 2016 dans une large démarche de concertation sur les grands enjeux qui animent notre territoire.

Aussi, après les États Généraux du Développement Économique et de l'Emploi qui ont réuni près de 2.500 personnes et contribuer à l'élaboration du schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, les États Généraux du Numérique, les Cordées de la formation et de l'emploi, la Région Centre-Val de Loire a poursuivi cette dynamique en organisant les États Généraux de la Culture de mai à décembre 2016.

Afin de préparer ces rencontres, la Région Centre-Val de Loire a lancé un site plateforme de concertation le 1er juillet 2016 (<http://concertation.regioncentre-val...>), ainsi que plusieurs unions de territoires mobilisant près de 500 personnes.

Ce site ainsi que les temps d'échange associant des acteurs du territoire et les habitants de la Région Centre-Val de Loire permettent de construire ensemble une nouvelle ambition pour la création et la culture ; et d'élaborer un nouveau cadre de la politique culturelle régionale.

Les arts et la culture sont devenus avec la Loi Notre une responsabilité partagée dans le respect des droits culturels. Toutes les collectivités sont donc invitées à construire une meilleure coordination publique au service d'un développement culturel territorial. Mais en l'absence du caractère obligatoire de ces compétences et dans un contexte global de limitation des ressources, celles-ci peuvent être considérées comme une variable d'ajustement.

Ce n'est pas le choix de la Région Centre-Val de Loire, qui au contraire, en affirmant la sanctuarisation du budget et en menant une démarche de concertation avec les États Généraux, est une des régions les plus engagées dans ce domaine.

Dans les prochaines années, la Région Centre-Val de Loire souhaite ainsi accompagner dans le dialogue les profondes évolutions de la culture en s'appuyant sur l'extrême diversité culturelle de tous ses territoires.

La Région Centre-Val de Loire souhaite :

- > Contribuer à améliorer les services culturels proposés aux habitants et aux visiteurs de notre région ;
- > Associer tous les citoyens, notamment les jeunes ;
- > Provoquer des situations inédites de rencontres avec l'art et la culture ;
- > Développer l'éducation artistique et l'action culturelle ;
- > Garantir la diversité artistique, la liberté des différentes formes d'expressions ;
- > Reconnaître les cultures de chacun ;
- > Renforcer la place de l'artiste et de la création dans notre quotidien.

Elle doit pour cela, avec les collectivités et l'Etat, créer des conditions de réussite pour les initiatives des acteurs de ce secteur, de l'artiste à l'entreprise créative, sécuriser les parcours et accompagner les transitions sociales. La culture est un levier de cohésion sociale, l'expression de notre identité locale et le reflet d'une attractivité qui participe également au développement économique et touristique de notre région, elle est donc l'affaire de tous.

Cette nouvelle dynamique, dans la continuité de ce que la Région Centre-Val de Loire a engagé depuis plusieurs années, doit ainsi permettre de répondre aux nouveaux enjeux et poursuivre ainsi le développement d'un territoire culturel fécond, créatif et innovant.

20 propositions d'axes en 4 axes

- > Co-construction et concertation permanente
- > Aménagement culturel des territoires et solidarités
- > Coopération et structuration
- > Innovation sociale et entrepreneuriat culturel

20 propositions à retrouver en annexe.

I. Co-construction et concertation permanente

1. Conférence Permanente Consultative de la Culture (CPC)

La Région Centre-Val de Loire se dote, au travers de la Conférence Permanente Consultative de la Culture, d'un outil pour partager ses ambitions avec les autres niveaux de collectivités, l'Etat, les acteurs de la culture et les citoyens.

Cet espace de débat, de coordination, de structuration et d'expérimentation pour les acteurs culturels régionaux et les collectivités, sera largement ouvert à d'autres secteurs d'activités.

- Composition de la CPC, 70 personnes : acteurs de la culture, membres de la CTAP, élus du Conseil Régional, CESER, CRJ, personnes qualifiées (CRAJEP, CRESS, DEV'UP, CRT, OPCA, Education Nationale, CDC, PJJ), 5 citoyens.

- Comité de suivi, 17 membres issus de la CPC : Vice-Présidente Culture, DRAC, les acteurs, les élus, les personnes qualifiées. Le Comité prépare les séances plénières, coordonne et planifie les chantiers.

- Les chantiers sont proposés par les membres de la CPC et les citoyens. Ils sont ouverts à des personnes extérieures selon les besoins et réalisés : Observation, territoires et solidarités, structuration et coopération, Economie de la culture, emploi & formation.

II. Aménagement culturel des territoires et solidarités

2. 100% des territoires couverts par des interventions régionales d'ici 2020 : développement d'une stratégie régionale d'aménagement culturel.

- > Faire évoluer les cadres d'intervention et développer le nombre de PACT.
- > Proposer 3 niveaux d'accompagnements, aux territoires, assurés par les services, et en lien avec les politiques régionales
- > Orienter une partie des conventionnements de la Région avec les lieux et les acteurs vers des projets de territoire en partant de leur projet artistique et en s'appuyant sur leurs compétences en ressources et en médiation
- > Faire évoluer les listes artistiques PACT

3. Elaboration et mise en oeuvre d'une Charte d'Engagement Culturel de Territoire et Bonification des taux d'intervention culture sur les contrats régionaux (CRST)

Elaboration entre les différentes collectivités, acteurs et citoyens d'engagements réciproques pour la mise en place de politiques culturelles partagées sur les territoires.

Bonification des taux d'interventions pour les territoires s'engageant dans la Charte, l'objectif plus fortement dans les investissements.

4. Proposition d'un appel à projet « Territoire de projets » territoire / habitants / artistes

Cet appel à projet s'adresse à des actions longues intégrant une présence artistique (résidences, workshop, ateliers..) et associant un à plusieurs territoires prioritaires, des artistes (toutes formes) et des habitants ou acteurs n'étant pas du monde culturel (éducation, environnement, entreprise, artisanat, tourisme!).

Les projets peuvent se penser autour de questions de revitalisation de territoires, d'animation d'espaces publics, d'éducation et d'actions culturelles.

5. Proposition d'un appel à projet tourisme, culture et patrimoine

Cet appel à projet concerne les coopérations artistiques et touristiques sur les territoires pouvant associer les acteurs locaux du patrimoine, les jardins labellisés, les vignobles et les équipes artistiques.

Il s'appuie sur une coopération entre le service du Patrimoine et de l'Inventaire, la Direction du Tourisme, le CRT, les labels conditionnés par la loi LCAP (Pays d'Arts et d'Histoire ou Cités et sites remarquables).

Ce dispositif intègre la stratégie Tourisme et s'appuie sur l'objectif d'essaimage des compétences de Chaumont, notamment par le biais de la transmission.

III. Coopération et structuration

6. Accompagner la mise en réseau des professionnels, soutenir leur développement. Soutenir la structuration des acteurs, les démarches de mise en réseau et les espaces de rencontres.

7. Accompagner la structuration d'un réseau régional « jeune public » et d'éducation artistique, Favoriser la coopération et les échanges entre les différents acteurs travaillant sur des actions et des missions à destination du jeune public en portant un soutien à l'animation.

8. SODAVI : schéma pour le développement des arts visuels en région Centre

Proposer la mise en oeuvre d'une démarche de diagnostic et d'orientation pour les arts visuels en région Centre Val de Loire, en partenariat avec l'Etat.

Ce chantier s'inscrit dans le cadre de la Conférence Permanente Consultative de la Culture.

9. Elaboration d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens unique pour l'audiovisuel et élaboration de nouvelles orientations pour le Cinéma et le Livre coordonnés par Ciclic en lien avec le CNC, le CNL et la Drac

10. Proposition de mise en place d'un fonds de soutien de territoire pour les musiques actuelles co-construit avec le CNV et la Drac.

11. Biennale d'Architecture coordonnée par le Frac, avec une première édition en partenariat avec les acteurs de la région en octobre 2017.

12. Mise en oeuvre d'une stratégie pour les cultures numériques

Développement d'un réseau régional culture et numérique et élaboration appel à projet créativité numérique, numérisation des oeuvres en lien avec la stratégie numérique.

13. Chantier sur les lieux de coopérations, accueillant plusieurs équipes, croisant les formes et les pratiques, partageant les ressources.

Ce chantier s'inscrit dans le cadre de la Conférence Permanente Consultative de la Culture.

14. Proposition d'un appel projet d'aide « Parcours de production solidaire » spectacle vivant et ouvert sur toutes les formes

Parcours de production sécurisés pour les équipes artistiques grâce à la coopération entre différents niveaux de lieux de production et de diffusion de la Région.

15. Création d'une plateforme de services, de ressources et de locations techniques partagées.

o Gestion d'une plateforme de services, de ressources et de locations techniques, proposant à tout acteur disposant de matériel de le mettre en location en complément du parc actuel.

o Création d'un Chantier d'insertion s'appuyant sur le parc basé à Orléans.

16. Aide au rayonnement et à la mobilité nationale et internationale

Ouvrir le dispositif à l'ensemble des opportunités de valorisation et de travail hors région en construisant une démarche associant les différents dispositifs existants, y compris celle de la coopération décentralisée.

IV. Innovation sociale et entrepreneuriat culturel

17. Proposition d'un appel à projet « Innovations sociales pour l'emploi culturel »

Accompagner et sécuriser pendant trois ans l'évolution sociale de la culture et notamment les initiatives de mutualisation, de coopération ou d'incubation : passage d'association en coopérative, création de CAE, de GE, bureau de production, incubateurs

18. Développement de la plateforme « Métiers Culture » et de formations culture

Développer et structurer, dans le cadre des chantiers de la CPCC, une plateforme associant les compétences et outils des structures d'accompagnement, d'orientation et de formations, les OPCA et autres organismes partenaires. Cette dynamique de convergence des initiatives et d'espace de travail a notamment pour objet, en cohérence avec les objectifs du CPRDFOP, la sécurisation des parcours.

19. Participation à la création d'un fonds de dotation culturel

Accompagner la création fonds de soutien à destination des entreprises et des citoyens permettant de financer la réalisation et l'émergence des projets. Intervention de la Région pour renforcer le financement des projets soutenus par le fonds.

Ce chantier s'inscrit dans le cadre de la Conférence Permanente Consultative de la Culture.

20. Fonds d'avance de trésorerie

Il aura pour objet d'assurer l'avance de trésorerie type avances sur recettes nécessaires pour la constitution du budget de production.